

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 NOVEMBRE 2022

Objet : **AVIS URBANISME**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DOITRAND-BERTHOLON – MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS – FONTENAT – FRATTA – GALLET – MME JACOTY – MM. JOUSSEAU – LUGAND – MME MAULET – M. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER – VERNE – VIALON
Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MAITRE – MULLER – PIDOU - PIERROT

Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, 10 dossiers de PLU nous ont été adressés depuis l'Assemblée Générale du 26 septembre 2022.

7 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Modifications du PLU de Saint-Vulbas et du PLU intercommunal de la CC du Pays de Seyssel,
- 2 révisions allégées du PLU intercommunal de la CA du Pays de Gex
- Modification simplifiée du SCoT Bresse Val de Saône,
- Mise en compatibilité des PLU de Miribel et Saint-Trivier-de-Courtes

3 avis ont été rédigés pour 3 dossiers à portée économique :

- L'avis sur la modification du PLU de Chalamont
- L'avis sur l'élaboration du PLU intercommunal de la CC de la Veyle
- L'avis sur l'élaboration du PLU de Charnoz-sur-Ain

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider ces avis émis par la Chambre.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Secrétaire


Patrice FONTENAT
Président
